



## Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 30 juin 2017 à 18 h

### Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

#### Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

**Présents** : Xavier Gaudio, Henri Arbeille, Sabine Bénétrix, Sabine Dassé, Philippe Gelez, Christophe Gès, Jérôme Lacroix, Nadine Lartigau, Serge Messanges, David Minvielle, Cathy Montaut, Jean-Pierre Orgeval, Sarthou Pierre, Servary Pierre, Villeger Michel.

**Absents représentés** : Georges Lagardère a donné pouvoir à Nadine Lartigau, Marie-Françoise Péré-Gaudio a donné pouvoir à Xavier Gaudio.

**Absentes excusées** : Delphine Bart, Françoise Lalande

**Secrétaire** : Nadine Lartigau

Assistent également Véronique Bois, directrice générale des services, et Séverine Retoin, responsable du service Elections.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

### FINANCES

#### 1. Acquisition parcelle non bâtie AV 32

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée approuve l'acquisition de la parcelle dite « Les Platanes » à Soorts cadastrée section AV numéro 32 au prix de 40 000 € ainsi que l'avenue des Belettes en l'état (voie privée cadastrée section BE numéro 96). L'assemblée émet également un avis favorable à l'intégration de cette avenue dans le domaine privé communal ainsi qu'à sa réfection (40 518,60 € TTC), avant son transfert à la communauté de communes MACS, compétente en matière de voirie.

Le maire Xavier Gaudio rappelle l'importance de l'acquisition de cette parcelle pour y implanter le monument aux morts qui devra être déplacé suite à la réalisation d'un giratoire. Monsieur Jean Bernard Ahetz-Etcheber a formalisé par écrit le 9 juin 2017 son accord pour vendre à la commune ses deux parcelles privées.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **2. Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le maire Xavier Gaudio précise que l'élection des sénateurs aura lieu dimanche 24 septembre 2017. Afin d'établir la liste des électeurs, il est nécessaire de procéder, le 30 juin 2017, à l'élections des délégués et des suppléants sur la commune, soit 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs candidats) ni vote préférentiel (modification de l'ordre des candidats sur une liste). La liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste est déposée : Soorts-Hossegor Unis.

Sont élus tous les membres de la liste :

- 15 délégués titulaires : Henri Arbeille, Delphine Bart, Xavier Gaudio, Sabine Bénétrix, Philippe Gelez, Sabine Dassé, Christophe Gès, Françoise Lalande, Jérôme Lacroix, Nadine Lartigau, Serge Messanges, Catherine Montaut, David Minvielle, Marie-Françoise Péré-Gaudio, Jean-Pierre Orgeval
- 5 délégués suppléants : Françoise Arbeille, Georges Lagardère, Martine Cini, Pierre Sarthou, Marie-Laure Vigière

### **3. Nouvelle demande de concession de plage du domaine public maritime**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Le dépôt d'un nouveau dossier de demande de concession de plages naturelles est autorisé.

Le maire Xavier Gaudio précise que la demande portera sur moins de linéaire et sur des surfaces plus adaptées aux concessions existantes. L'offre étant aujourd'hui équilibrée, l'exploitation éventuelle d'un espace concédé sur la plage Nord ne sera pas sollicitée.

### **4. Attribution de concessions**

Rapporteur : Sabine Bénétrix

Vote : 16 voix pour et 1 abstention (Cathy Montaut)

Sur proposition de la commission Droits de place, l'assemblée décide l'attribution des concessions suivantes :

- Plage au fond du lac : gymnastique à Anne Cécile Datcharry pour la période de juillet à septembre 2017.

- Point d'Or : terrasse de 87,15 m<sup>2</sup> à M. Carré Olivier.

## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

### 5. Avenant n°2 à la DSP du service public d'alimentation en eau potable

Rapporteurs : Philippe Gelez/Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'établissement d'un avenant n°2 à la délégation de service public d'alimentation en eau potable est approuvé. La modification du contrat consiste à sortir de la formule d'actualisation du prix de l'eau, le coût d'achat de l'eau au SYDEC.

Le maire Xavier Gaudio et Philippe Gelez précisent que ce contrat de DSP prévoit une formule d'actualisation du tarif de l'eau avec l'évolution de différents indices (indice relatif au coût horaire du travail, au prix de l'électricité, aux frais et services, à l'index de prix des travaux publics et le prix d'achat de l'eau au SYDEC).

Ils rappellent que la commune achète l'eau potable, via son délégataire Suez, à la station d'Angresse gérée par le SYDEC et que ce dernier devant y faire des investissements conséquents, a voté une augmentation du prix de vente de l'eau de 0,10 € pour 5 ans (2015 à 2019).

Le prix d'achat de l'eau étant inclus dans la formule d'actualisation, le coût final à répercuter sur l'utilisateur augmente plus que l'augmentation fixée par le SYDEC.

Le fait de sortir dans la formule d'actualisation prévue dans le contrat de DSP, le prix de l'eau acheté au SYDEC permettra de facturer à l'utilisateur un prix au m<sup>3</sup> moins élevé : pour une facture de 120 m<sup>3</sup> par an, avec une répartition de consommation en hiver de 32% et en été de 68%, l'impact de l'avenant est de – 1,8%.

Le maire Xavier Gaudio remercie la SPSH pour l'aide apportée dans l'étude du dossier du prix de l'eau.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### 6. Décisions du maire

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1er avril 2016 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire :

#### *Locations*

Rapporteur : David Minvielle

#### **a) Studios Pignada avenue des Forgerons**

##### a-1) Renforts de gendarmerie

Une convention a été établie fixant les conditions de mise à disposition à titre gracieux de 29 studios au bâtiment du Pignada pour héberger des renforts de gendarmerie du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2017.

##### a-2) Personnel employé par la commune

Le personnel qui le souhaite, employé par la commune (MNS + stagiaires de l'office de tourisme + CRS), n'habitant pas la commune, peut être hébergé dans un bâtiment du Pignada à titre payant.

#### *Tarifs*

#### **b) Concessions**

Rapporteur : Sabine Bénétrix

Le tarif des concessions suivantes est fixé :

- Plage au fond du lac : Anne Cécile Datcharry : 100 €
- Terrasse au Point d'Or : Olivier Carré : 1 308 €

## **7. Questions diverses**

Néant

Le maire Xavier Gaudio rappelle aux conseillers que le prochain conseil municipal aura lieu le 22 septembre 2017 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 21h35.

Soorts-Hossegor, le 11 juillet 2017

Le maire,  
**Xavier Gaudio**